

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

...

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et moyens de les couvrir

La présidente passe la parole à M. Locher.

« Les comptes de la Ville de Chêne-Bougeries, relatifs à l'exercice 2014, laissent apparaître des produits de l'imposition des personnes physiques inférieurs de CHF 1'981'141.83 aux prévisions inscrites au budget de cette même année, et pour l'imposition des personnes morales, d'un montant inférieur de CHF 1'166'506.35 à celui inscrit au budget de cette même année 2014. La participation communale au fonds de péréquation, pour un montant de CHF 906'006.-, est supérieure de CHF 44'397.- au montant inscrit au budget.

Des corrections négatives de production fiscale, pour les années antérieures, ont été enregistrées dans les comptes communaux à hauteur de CHF 331'000.- pour les personnes physiques et surtout à hauteur de CHF 598'000.-, également négatives, pour ce qui concerne les personnes morales.

L'analyse, par période fiscale, des corrections des estimations de production fiscale des personnes physiques nous a permis de constater qu'une correction négative de CHF 1,3 million a été enregistrée sur la période fiscale 2008.

Comme je vous en ai déjà fait part, nous estimons que la majeure partie de cette correction est incorrecte, subséquemment que les résultats des comptes communaux 2014 pourraient être améliorés d'autant.

Interpellé, Monsieur la Conseiller d'Etat Dal Busco s'est engagé à fournir à la commune toutes les informations après vérification de la nature dudit correctif. De la même manière, des éclaircissements relatifs à l'extrême volatilité constatée en lien avec la production fiscale liée aux personnes morales doivent nous parvenir.

Plusieurs parmi vous ont demandé si ces résultats nécessitaient des mesures urgentes pour l'exercice en cours.

Je vous rappelle que le résultat de l'exercice 2013 montrait un excédent de CHF 3'458'654.10 pour comprendre que la situation financière de notre ville est saine et que nous pouvons nous féliciter de notre gestion des dépenses.

Comme le stipule notre organe de révision à la page 10 de son rapport sur les comptes 2014 : « la composition du passif, notamment l'importance de la fortune, illustre la très bonne santé financière de la commune, malgré l'excédent de charges de l'exercice mentionné ci-dessus. »

Le même organe de révision indique, en page 18 de son rapport, que « au niveau des charges, le budget 2014 a globalement été respecté... les écarts sur les recettes fiscales des personnes physiques et morales doivent être analysés en tenant compte du fait que des corrections négatives de production fiscale pour les années antérieures ont été enregistrés dans les comptes à hauteur de CHF 331'000.- pour les personnes physiques (correction positive de CHF 3,5 millions environ en 2013), et surtout de CHF 598'000.- également négatif pour les

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

personnes morales.

Enfin, si 8 crédits d'investissements en cours ou terminés au 31 décembre 2014 présentent un excédent de dépenses, 4 concernent des collecteurs, dont deux collecteurs privés pour lesquels la participation légale des privés viendra compenser le coût du chantier. Les deux autres n'ont pas été finalisés en 2014, en raison de la mise en œuvre depuis janvier 2015 du nouveau Fond intercommunal d'assainissement.

Les autres dépassements concernent d'une part des améliorations non prévues initialement du terrain muti-jeux de l'école de Chêne-Bougeries. Un crédit complémentaire a été présenté lors de la dernière séance de la commission Bâtiments et Infrastructures.

Le compte d'investissement relatif au projet de rénovation du « Petit Manège », présente un dépassement de CHF 2'751.04, soit 0,2 % du crédit voté. Pour mémoire, une somme de CHF 54'000.- non prévue initialement pour des travaux de désamiantage est comprise dans ce total.

Un dépassement de CHF 52'834.70 lié au concours pour l'école de la Gradelle sera repris dans le cadre du crédit d'investissement relatif aux travaux en tant que tels.

Enfin, le projet du village, malgré le crédit complémentaire de CHF 60'406.- voté en septembre 2012, connaît un léger dépassement de CHF 8'748.-.

Après toutes ces précisions, je ne peux que vous inviter à adopter ces comptes 2014.

Je reviens enfin à la question de Madame Wyss concernant la problématique posée par une facture de quelque 7'000.- mise en évidence par les commissaires lors de leur contrôle des comptes. Cela nous interpelle quant aux libellés figurant sur les autres factures de nos divers mandataires œuvrant dans le domaine des ressources humaines, que ce soit dans le cadre de diverses procédures en cours, ou en lien avec nos assureurs « pertes de gain ». De ces libellés, peuvent en effet être déduit des informations concernant le salaire ou l'état de santé de collaborateurs de la mairie. A l'avenir, pour des raisons légales liées à la nécessaire protection de la personnalité de nos collaboratrices et collaborateurs, nous veillerons à plus de confidentialité dans le libellé des factures d'honoraires de nos mandataires.

La présidente passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind mentionne que les comptes ont été présentés en commission Finances. Les questions ont été posées. Le préavis a été donné en séance des commissions réunies, que la présidente du Conseil municipal présidait.

La présidente ouvre la discussion.

M. Le Guern indique que Les Verts considèrent que les comptes 2014 sont caractérisés par trois éléments marquants :

Le premier élément, c'est le déficit : un déficit de près de CHF 3 millions dû à une mauvaise évaluation des recettes qui conduit à une insuffisance de revenus de plus de CHF 2,6 millions, associée à un surcroît de dépenses de CHF 520'000.-. Les Verts avaient malheureusement

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

anticipé ce résultat lors du vote du budget. Si l'on se réfère aux Folios 5459 et 5460, M. Le Guern avait dit à l'époque que l'on constatait dans ce budget une augmentation des charges pour la deuxième année consécutive à un niveau nettement supérieur à celui des indicateurs économiques, contrebalancée par des recettes fiscales qui sont celles données par le canton mais qui sont hypothétiques et qu'il reste à ajuster. Les reprises de provision sur immeubles et la diminution du niveau des amortissements avaient permis de donner l'apparence d'un budget équilibré. C'est ce que M. Le Guern avait affirmé à l'époque. Il aurait préféré avoir tort, mais le résultat est malheureusement là.

Le deuxième élément marquant, c'est le montant des crédits supplémentaires, qui atteint un niveau extrêmement élevé : CHF 2'138'000.- en 2014 contre CHF 1'274'000.- en 2013 si, dans les deux cas, on exclut les provisions sur reliquat qui ne sont que des ajustements comptables en fin d'exercice. Ce montant en augmentation de 67 % par rapport à 2013 pose à la fois un problème de forme et un problème de fond. Sur la forme, le commentaire des réviseurs aux comptes en page 18 de leur rapport doit particulièrement retenir l'attention du Conseil municipal : « Certains dépassements ont cependant été constatés dans la fonction 90 Finances et Impôts. Nous rappelons que la loi prescrit leur couverture budgétaire préalable, excepté les dépenses que le Conseil administratif pourrait accepter en cas d'urgence commandée par les intérêts de la commune. À défaut, un crédit de fonctionnement supplémentaire doit être voté par le Conseil municipal ou, pour les cas mineurs de dépassements, être annoncé lors d'une séance puis avalisé lors du vote des dépassements budgétaires qui a lieu en même temps que le vote des comptes annuels. ». Pour l'anecdote, M. Le Guern a visité plus tôt, avec beaucoup d'intérêt, l'exposition consacrée au centenaire du *Chênois*. On peut y découvrir un facsimile d'un rapport des comptes de 1926 dans lequel il est écrit : « Le Conseil municipal a voté en temps utile les crédits supplémentaires correspondant aux dépassements qui ont été signalés plus haut. » M. Le Guern voit qu'en 1926, on arrivait à faire des choses qu'on ne sait plus faire en 2015. Les dispositions prévues par la loi ne sont pas appliquées à Chêne-Bougeries, ce qui devient très gênant lorsque les montants des crédits supplémentaires atteignent les sommes susmentionnées. En ce qui concerne le fond, M. Le Guern avait demandé, lors de la séance dite « des commissions réunies », d'opérer une analyse sur les vingt postes les plus élevés afin de séparer ce qui relevait d'un dépassement réel de ce qui était un redressement comptable. Il avait également demandé de préciser quelles lignes avaient éventuellement fait l'objet d'une discussion au sein des commissions correspondantes. La réponse qui a été donnée tout à l'heure élude les questions posées.

M. Le Guern en vient au troisième élément marquant dans ce budget pour Les Verts : la persistance du faible niveau d'investissement. Les amortissements du patrimoine administratif continuent de décliner régulièrement et constituent le seul poste de charges en diminution depuis le début de la législature. Ces amortissements sont à -6 %, alors qu'ils devraient augmenter au moins dans les mêmes proportions que l'ensemble des charges. Le niveau d'investissement aura été particulièrement bas cette année : CHF 4,5 millions pour CHF 12,5 millions budgétés – et encore, la majorité de l'investissement réalisé concerne les collecteurs, investissement qui devrait être pris en charge par le fonds intercommunal. En conclusion, compte tenu des avertissements qui avaient été prodigués lors de l'établissement du budget et des libertés prises avec les crédits supplémentaires, le groupe des Verts de Chêne-Bougeries ne peut pas approuver les comptes 2014. En fonction de la perception de chacun de ses élus, le vote sera soit une abstention, soit un vote contre. Pour sa part, considérant que le Conseil administratif ne semble pas vouloir revoir son plan de dépenses

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

pour 2015, alors que les mêmes erreurs de planification budgétaires ont été commises, M. Le Guern estime que le vote contre sera la seule manière de montrer que la politique financière de la commune est désastreuse et de prendre date pour constater les nouveaux dégâts qui ne manqueront pas de se produire dans une année.

M. Ulmann souhaite dire un mot sur le « désastre » mentionné par M. Le Guern. Si l'on prend le surplus de l'année dernière et le manque de cette année, l'on arrive à un match nul, voire même à un montant légèrement positif. Le problème n'est pas la mauvaise estimation des recettes, laquelle provient de l'administration fiscale cantonale. Le calcul des reliquats permet de voir qu'historiquement, les chiffres annoncés sont plutôt corrects, sauf apparemment ceux des deux dernières années. M. Ulmann ne voit pas vraiment le « désastre ». Il ne voit pas non plus quelle serait la responsabilité de la commune par rapport à des chiffres qui lui sont donnés par le canton et sur lesquels elle est quasiment obligée de se baser en vue d'établir son budget . Sur quelle base la commune pourrait-elle faire une autre prévision en disant que le canton s'est trompé ? M. Ulmann relève néanmoins, comme M. Locher l'a fait remarquer, une incohérence dans les chiffres : le montant 2014 n'est pas simplement la compensation à l'envers du bonus dégagé en 2013. Il y a sans doute un problème de calcul dans les estimations, au sujet duquel la commune attend d'ailleurs une réponse. Sur ce point, il n'y a donc vraiment plus de quoi s'inquiéter.

M. Le Guern relève que les CHF 3 millions de bénéfice de l'année dernière proviennent d'une surestimation que l'administration fiscale cantonale avait faite. En outre, il rappelle qu'environ CHF 3 millions de revenus provenant du patrimoine financier communal viennent améliorer les comptes. Ces revenus supplémentaires sont dépensés dans des charges courantes plutôt qu'investis. Il ne pense pas qu'il s'agisse d'une gestion financière tout à fait rigoureuse. Il constate une courbe d'hystérosis des prédictions cantonales autour de la courbe d'extrapolation des recettes réelles. Si l'on s'en tenait à extrapoler les recettes réelles, l'on aurait évalué pour l'année 2014 des recettes d'environ CHF 28 millions. Bien sûr, même en extrapolant, une partie de la baisse des recettes 2014 liées aux personnes morales n'aurait pas pu être prévue. Pour le reste, on voit que les corrections sur les années 2008 ou 2007 suivent cette lente courbe de progression qui correspond à peu près à la progression de la population. De ce point de vue, l'excédent de revenus de CHF 3 millions en 2013 était un leurre. M. Le Guern disait l'année dernière qu'il vaut mieux prévoir une augmentation des recettes en fonction de l'historique et limiter les dépenses en conséquence. En l'occurrence, la commune a dépensé avant de disposer réellement de l'argent nécessaire.

Mme Hochuli se demandait si elle allait prendre la parole parce que la façon dont on lui parle la déçoit fortement. Néanmoins, elle est élue jusqu'au 31 mai et elle fera son travail comme il faut jusqu'à cette date. Elle adresse d'abord ses remerciements au Conseil administratif pour avoir apporté plus de clarté dans les comptes, ce qui était d'ailleurs demandé depuis un moment déjà. Elle adresse également ses remerciements à l'administration pour l'énorme travail fourni. Après ce que l'on a entendu, elle s'en tiendra à des questions d'ordre général, sans entrer dans des détails. Elle est perplexe face aux réponses qui ont été données lors de la séance des commissions réunies, dont certaines ne sont ni très claires ni très précises. En ce qui concerne les rubriques 318 « Honoraires et prestations de service » il s'agit d'un serpent de mer pour lequel elle n'a jamais obtenu de réponses satisfaisantes. Elle pense qu'il est trop tard pour poser des questions aujourd'hui parce qu'elle n'aura pas de réponse. Néanmoins, elle a deux soucis qu'elle voudrait transmettre aux futurs membres de la commission Finances, mais aussi aux personnes qui siègeront au sein du futur Conseil municipal.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

Premièrement, le Conseil administratif a budgétisé CHF 800'000.- de prélèvements sur les immeubles locatifs mais il ne les a pas utilisés en 2014, ce qui lui aurait permis d'équilibrer partiellement les comptes 2014.

L'année passée, Mme Hochuli avait demandé pendant combien de temps la commune pouvait utiliser ce prélèvement sur les immeubles locatifs pour équilibrer le budget. On lui avait répondu que cela ne posait pas de problèmes et que la commune pouvait continuer à procéder ainsi. Elle est donc étonnée que, pour 2014, cela n'a pas été fait. Son deuxième souci concerne la provision pour couvrir l'engagement conditionnel de la commune envers la caisse de pensions, à savoir auprès de la CAP. Il y a une insuffisance de couverture au 31.12.2014 de CHF 5'598'000.-. Les réviseurs aux comptes, en page 11 de leur rapport, rendent la commune attentive à cette problématique. Il faudra vraiment veiller à ce problème parce qu'en cas de manque de fonds dans la CAP, laquelle couvre les caisses de pensions de presque toutes les communes et des SIG, la commune sera obligée de répondre à un appel de fonds. Or, à la fin de l'année 2014, l'insuffisance s'élève déjà à CHF 5'600'000.- environ. Mme Hochuli s'en tiendra à ces deux préoccupations, qu'elle laisse comme héritage à surveiller attentivement. Mais elle doit dire concernant les finances, qu'elle est très déçue de cette législature parce que les quelques réponses qui ont été données aux questions qu'elle avait posées, l'ont souvent été de façon impolie.

Mme Bisanti donne lecture de la déclaration du groupe socialiste à propos des comptes 2014.

- 1) La situation est bien spéciale cette année, comme notre collègue M. Le Guern l'a relevé. Nous accusons un manque important de recettes, qui n'était toutefois pas prévisible. La commune a une fortune importante et si cette situation ne dure qu'une année, elle n'est pas tragique outre mesure. Nous recommandons par contre une extrême prudence pour l'établissement des budgets à venir.*
- 2) Nous avons également un nombre important de crédits supplémentaires à voter. Ils sont en partie dus à des affectations comptables différentes mais il reste quand même un bon nombre de questions ouvertes. Pourquoi ne pas voter régulièrement en séance du Conseil municipal ces crédits supplémentaires au lieu de les servir groupés à la fin de l'année ? Notre groupe propose notamment de passer par une délibération pour voter des crédits relatifs à la création de nouveaux postes au sein de l'administration communale, comme ceci se fait dans bon nombre d'autres communes.*
- 3) Au niveau des recettes, ce Conseil a systématiquement refusé la proposition du groupe socialiste d'introduire la taxe professionnelle communale. Or, cette taxe que nous exonérons pour des raisons pour le moins idéologiques impacte nos finances. D'abord nous payons pour l'établir et nous ne l'encaissons pas. Par contre, elle impacte à notre capacité financière dans le cadre de la péréquation financière cantonale. Ne serait-il pas plus prudent de prévoir au moins un encaissement de cette taxe à 50 %, ceci pour aider les petites et moyennes entreprises ? Le groupe socialiste reviendra à la charge avec une proposition formulée sur ce sujet afin que soit mis en place un dispositif de soutien ciblé aux PME de la commune, lequel sera bien plus efficace que l'exonération qui touche les plus grandes entreprises alors que ce sont les petites et moyennes entreprises qui auraient besoin de notre soutien.*
- 4) Le groupe socialiste votera positivement les comptes 2014.*

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

M. Locher a de nouveau été pris à parti concernant les réponses aux questions. Il regrette que le groupe des Vert'libéraux soit chagriné de ne pas bien comprendre ce qui est libellé dans le procès-verbal de la dernière séance des commissions réunies. Mme Hochuli était au demeurant absente lors de cette séance. Il est dommage qu'elle n'ait pas fait en sorte que le seul membre de son groupe qui était présent à la séance, pose les questions souhaitées et obtienne en conséquence des réponses.

Mme Hochuli a pris à cœur ce que M. Locher lui a répondu plusieurs fois lorsqu'elle a posé des questions : « Il n'y a qu'à lire les procès-verbaux. » C'est ce qu'elle a fait. Elle a eu un empêchement pour les commissions réunies et malheureusement son collègue...

M. Locher interrompt Mme Hochuli pour dire qu'il le regrette également.

C'est la dernière apparition de Mme Hochuli au Conseil municipal et elle trouve fort dommage la façon désagréable et méprisante avec laquelle M. Locher répond à certains conseillers municipaux.

La présidente estime également que la réponse à l'attention de Mme Hochuli aurait pu être formulée plus agréablement.

La parole n'étant plus demandée, elle donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2014
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des crédits budgétaires supplémentaires 2014 par la commission Finances lors de sa séance du 31 mars 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 9 abstentions par les Commissions Réunies le 29 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 12 voix pour et 8 voix contre

d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de CHF 3'149'738.26, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint;

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.